

**DÉCISION SUR LA PRÉPARATION DE L'AFRIQUE À LA DIX-SEPTIÈME
CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES/SEPTIÈME RÉUNION DES
PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO
Doc. Assembly/AU/7(XVII)**

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport du Coordonnateur du Comité des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur le changement climatique (CAHOSCC), S.E.M. Meles Zenawi, Premier ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie relatif aux travaux préparatoires effectués par l'Afrique dans le cadre de la dix-septième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques/septième Réunion des parties au Protocole de Kyoto (CoP17/MoP7), qui se tiendra du 28 novembre au 9 décembre 2011 à Durban (Afrique du Sud) ;
2. **FÉLICITE** tous les Ministres africains, les négociateurs et la Commission pour les efforts consentis pour actualiser une Position africaine commune sur les changements climatiques ;
3. **FÉLICITE ÉGALEMENT** la République d'Afrique du Sud, la Commission, la Banque africaine de développement (BAD) et les partenaires pour les efforts déployés par l'Afrique dans le cadre des travaux préparatoires à la COP17/CMP7 ;
4. **EXHORTE** le CAHOSCC à convoquer une réunion pour examiner et promouvoir la Position africaine commune actualisée sur le changement climatique qui sera présentée à la COP17/CoP7, examinée par la Conférence des ministres de l'Environnement de l'Union africaine (AMCEN) et approuvée lors de sa prochaine session extraordinaire prévue en septembre 2011 ;
5. **LANCE UN APPEL** à tous les États membres pour qu'ils participent à la COP17/MoP7 en grand nombre, et qu'ils fournissent leur appui, individuellement et collectivement, à la présidence de l'Afrique du Sud afin d'en garantir le succès ;
6. **INVITE** tous les négociateurs africains à œuvrer, de concert, pour la conclusion des négociations sur le financement de la Conférence de Durban et à cet égard, à continuer le travail du Comité de transition et des autres experts afin d'assurer un flux adéquat des ressources qui permettra de relever les défis liés au changement climatique auxquels l'Afrique est confrontée ;
7. **INVITE ÉGALEMENT** la BAD à finaliser le processus de création du Fonds du Vert africain avant la Conférence de Durban et à entreprendre des consultations avec tous les pays africains afin d'assurer à l'Afrique une position prépondérante dans la gestion de ce Fonds ;

8. **ENCOURAGE** la BAD à coordonner son processus de création du Fonds vert africain en collaboration avec tous les États membres et à prendre en compte les contributions des représentants du Groupe africain, membres du Comité de transition chargé de la création du Fonds vert ;
9. **DEMANDE** à la BAD de présenter un rapport y afférent, reflétant les modalités et les progrès réalisés dans le cadre de la création du Fonds vert africain à la prochaine réunion de la Conférence des Ministres sur l'environnement de l'Union africaine (AMCEN) ;
10. **DEMANDE ÉGALEMENT** à la Commission de faire rapport sur la mise en œuvre de la présente Décision à la prochaine session ordinaire de la Conférence en janvier 2012.

